



# VILLE DE LA LOUVIÈRE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** - N/Réf. : PU/20/329

## PERMIS D'URBANISME PORTANT SUR L'OUVERTURE, ET/OU LA MODIFICATION, ET/OU LA SUPPRESSION, ET/OU LA CRÉATION DE VOIRIES COMMUNALES EN RÉGION WALLONNE

La demande de la sprl CS-IMMO (représentée par M. SCHIFANO) dont le siège est situé à la rue Hector Ameye, 80 à 7110 Houdeng-Goegnies sollicite l'autorisation de pouvoir construire 16 habitations unifamiliales et de modifier une voirie communale existante sur des biens sis rue Emile Vandervelde à 7110 Houdeng-Goegnies, sur des parcelles cadastrées à Besonriex – 13ème Division – Section C n° 25 D, et à Houdeng-Goegnies – 12ème Division – Section C n° 5 X 2.

Ce projet est soumis aux formalités de l'enquête publique réalisée conformément aux dispositions :

- du Code du Développement Territorial (« Le CoDT »), entré en vigueur, en date du 1er Juin 2017, ainsi qu'à l'arrêté du Gouvernement wallon du 09 Mai 2019 relatif aux modifications de la partie réglementaire du Code du Développement territorial, entré en vigueur le 1er Septembre 2019, opposable aux tiers à compter de sa publication au Moniteur Belge, le 14 Novembre 2019;
- du décret du 6 Février 2014 relatif à la voirie communale en Région Wallonne, modifié par le décret du 22 Novembre 2018, étant donné que le projet comporte une modification de voirie communale existante.

L'enquête publique englobera une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40. du CoDT, étant donné que celui-ci s'écarte de l'article 24 : unité non urbanisée renvoyant à l'article 17 : unité de transition entre les ordres continu et ouvert, avec application de l'article 16 : unité de construction en ordre ouvert pour les points suivants :

- 1.16-1) définition du paysage précisant que localement les habitations peuvent être jumelées deux par deux, alors que la demande concerne des blocs de 4 maisons;
- 4.16-4) toiture et matériaux de toiture précisant que les volumes doivent être couverts de toitures à deux versants, alors que des volumes sont pourvus de toiture plate dans la demande ;

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population les renseignements suivants relatifs à l'enquête publique :

| Date d'affichage de l'avis d'enquête publique | Date d'ouverture de l'enquête publique | Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête publique   | Les observations écrites peuvent être adressées au et/ou à l'adresse électronique   |
|---|--|---|---|
| <b>22/02/2021</b>                             | <b>01/03/2021</b>                      | Développement territorial<br>(Salle 042 - RDC)<br>Place Communale, 1<br>7100 La Louvière<br><br><b>31/03/2021 à 10h00</b> | Collège Communal<br>Place Communale, 1<br>7100 La Louvière<br>et/ou<br><a href="mailto:urbanisme@lalouviere.be">urbanisme@lalouviere.be</a> |

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'urbanisme est le Collège Communal de la Ville de La Louvière dont le siège est situé à la Place Communale, 1 à 7100 La Louvière.

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques, peut exprimer ses observations et réclamations; c'est pourquoi, le dossier peut être consulté :

- à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, c'est-à-dire le lundi entre 08h30 et 16h00; les mardi, mercredi, jeudi entre 08h30 et 12h30 et 13h30 et 16h00 et le vendredi entre 08h30 et 12h30 auprès du numéro de téléphone : 064/27.79.59 (Bureau du Développement territorial (n° 4) situé à la Place Communale, 1 à 7100 La Louvière);
- uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 064/27.79.59 au moins 24 heures à l'avance. Personne de contact : Mme Catherine LEBON – Architecte de la Ville de La Louvière – Développement territorial : 064/27.79.59.
- des explications sur le projet peuvent également être obtenues auprès du service du Développement territorial soit par téléphone au numéro 064/27.79.59; par courriel, à l'adresse : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be), dont le bureau est situé Place Communale, 1 à 7100 La Louvière (Bureau n° 4),

vu la crise sanitaire, la pandémie de coronavirus « COVID-19 » sur le territoire belge.

Sous peine de nullité, tous les envois par courriers seront datés et signés; les envois par courriers électroniques seront datés et identifiés.

La Louvière, le

Le Directeur Général (s),  
R. ANKAERT

Le Bourgmestre (s),  
J. GOBERT